

# L'ACOMPTE TRAVAUX : RÈGLES ET FONCTIONNEMENT

lun 15/10/2018 - 09:00

**Source *Baticopro.com***

L'acompte travaux est une pratique relativement courante quel que soit le montant des travaux. Il s'agit en effet d'une véritable garantie pour le professionnel de ne pas engager des frais pour la réalisation de votre construction ou de votre rénovation sans que vous ne le payez. Ainsi, l'acompte travaux est un acte indispensable qui joue le rôle d'acceptation d'un devis. En copropriété, ce sera le syndic qui s'occupera du versement au prestataire, mais ce sont les copropriétaires qui devront lui en fournir les fonds.

## **Le principe de fonctionnement de l'a COMPTE TRAVAUX**

Lorsque la copropriété décide de faire réaliser des travaux, le syndic de copropriété, dans la majeure partie des cas, prend le temps de rassembler l'ensemble des copropriétaires lors d'une assemblée générale. Que ce soit l'amélioration du bâtiment, sa réhabilitation énergétique, la rénovation d'une partie commune, un ravalement de façade, le remplacement des volets, etc., pour la réalisation des travaux en copropriété, le syndic doit soumettre au vote des copropriétaires plusieurs devis de prestataires différents.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

